



Date de génération de ce justificatif : 08/06/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA FEUILLADE – Modification(s) de société

Référence : L018079

Départements de publication : Côtes d'Armor

Annonce légale publiée le 17 mars 2023 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Modification(s) de société



SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LA FEUILLADE Société Civile Immobilière au capital de 823,23 €uros Siège social : 15 rue de la Feuillade 22380 SAINT CAST LE GUILDO 394 569 909 RCS Saint Malo Aux termes d'acte authentique reçu par Maître Thibault PIERLOT, le 19 Mai 2022, les associés ont décidé de modifier la forme juridique de la société civile immobilière en une société civile et l'objet social de la société, et de modifier en conséquence les articles 1 et 2 des statuts, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : ANCIENNES MENTIONS FORME : société civile immobilière. OBJET SOCIAL : L'exploitation et la mise en valeur d'une propriété sise à SAINT CAST, qui sera ci-après apportée à la société. L'achat, la prise à bail et la location de tous autres immeubles et leur exploitation. L'aliénation totale ou partielle des immeubles sociaux. Et généralement, toutes autres opérations immobilières, à la condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la Société. NOUVELLES MENTIONS FORME : société civile. OBJET SOCIAL : La société a pour objet des activités immobilières et financières, savoir : 1° – Immobilières : – l'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens et droits immobiliers, – la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles, conformément à leur destination, – l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et l'octroi de toute garantie immobilière ou autre portant sur tout ou partie du patrimoine social, – la mise à disposition à titre gratuit au profit de ses membres ou de ses gérants, mais uniquement en contrepartie du versement par l'occupant des charges usufruituaires attachées à l'immeuble, – éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en sociétés. 2° – Financières : –

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

— l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, — la prise de participation par tous moyens dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, — l'investissement sur tous supports mobiliers et la gestion desdits supports (contrat de capitalisation ..., comptes à terme, certificats de dépôts, ...). Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, à la condition qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT MALO. Pour avis : Me Thibault PIERLOT, notaire

[Consulter cette annonce en ligne](#)